

Règlement carpodrome en no-kill 2025

Association La Gaule Garnachoise

avant de pêcher :

- vous devez être en possession d'une carte à l'année ou à la journée (carte fédérale non acceptée)
carte à prendre chez l'ami du pain ou le PMU à la Garnache, Chasse Pêche à Challans
- posséder un tapis de réception, une épuisette adaptée
- seule une seule canne sans moulinet est autorisée dans ce plan d'eau (feeder ou méthode interdit)
- ne pêcher qu'aux emplacements prévus (attention aux cyclistes et piétons le long du chemin)
- aucun emplacement ne peut être revendiqué par un pêcheur

pendant la pêche :

- tous les poissons sont en no-kill et doivent être remis à l'eau immédiatement (ou après photos)
- aucun transfert d'un étang à l'autre n'est toléré (sous peine de se voir exclu de la société)
- il est interdit de garder les poissons en sac
- hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé obligatoire les lignes peuvent être contrôlées par les membres ayant une carte d'accréditation

après la pêche :

- laisser votre emplacement propre de tous déchets
- interdiction formelle de détériorer la végétation (prévenir par mail pour effectuer l'aménagement)

la pêche est un plaisir, restons polis avec les autres acteurs de ce plan d'eau

le Président Xavier Hogard
Association La Gaule Garnachoise – La Garnache